

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 15 juin 2022

INVESTIGATION SUR UNE POSSIBLE POLLUTION DES SOLS À L'EXTÉRIEUR DU SITE DE L'ANCIENNE FONDERIE « AUTOCAST » A BLÉRE

PROLONGATION DE L'ARRÊTÉ

Par arrêté préfectoral du 22 avril 2022, un périmètre de prévention de 500 mètres autour de l'ancienne fonderie « Auocast » de Bléré a été instauré, au sein duquel ont été interdites la consommation d'aliments auto-produits (légumes du potager, fruits, œufs, viande de volaille et miel) et la consommation de l'eau des puits et forages domestiques.

Ces mesures ont été prises suite à la communication par le bureau d'étude SOCOTEC de résultats d'analyse dépassant les valeurs réglementaires de référence pour certains métaux lourds (notamment le plomb) et hydrocarbures, sur quatre prélèvements-témoins réalisés sur un chemin communal à proximité du site. Ces analyses étaient réalisées dans le cadre du projet de réaménagement du site de la fonderie mené par la commune.

Parallèlement à ces restrictions, des prélèvements de sols, de végétaux (et des eaux souterraines en présence de puits) ont été réalisés dans un rayon de 200 m autour du site afin d'affiner la connaissance sur cette potentielle pollution. Les prélèvements ont été notamment réalisés chez les riverains qui se sont fait connaître suite à la dernière réunion d'information du 12 mai dernier.

Cet arrêté, pris en application du principe de précaution (consacré dans la charte de l'Environnement de 2004), s'appliquait jusqu'au 15 juin 2022.

Les résultats des prélèvements ne sont à ce jour pas connus. En attente de la fin des analyses, il est nécessaire de maintenir les restrictions et recommandations mises en place.

L'arrêté est donc prolongé jusqu'au 15 juillet 2022 afin de laisser le temps au bureau d'études SOCOTEC de finir de mener à bien ses investigations.

La totalité des résultats sera communiquée à la population lors **d'une réunion publique organisée le mercredi 6 juillet 2022 à 19 h au centre LORIN, 2 rue Robert Dumoulin à La Croix en Touraine.**

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans la rubrique « actualités ». Une adresse mail dédiée est également ouverte pour recueillir les informations et les questions sur ce sujet : pref-pollution-fonderie-blere@indre-et-loire.gouv.fr

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle

Emerentia FOUQUET / Coralie LELOUP
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr